



## **Collectif contre les fusions des hôpitaux du 04 et en Défense des Services Publics**

---

Manosque, le 24 octobre 2019

Madame Delphine BAGARRY  
Députée de la 1ère circonscription des Alpes-de-Haute-Provence  
Madame Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL  
Députée de la 2ème circonscription des Alpes-de-Haute-Provence  
Monsieur Jean-Yves ROUX  
Sénateur des Alpes-de-Haute-Provence

*Cette lettre deviendra une lettre ouverte dès réception par les intéressé(e)s.*

Mesdames les Députées,  
Monsieur le Sénateur,

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2020 (PLFSS) est actuellement en cours de discussion à l'Assemblée Nationale avec un vote qui devrait intervenir le 29 octobre 2019. C'est pour nous l'occasion de vous faire part de notre analyse, de nos inquiétudes et de notre rejet des orientations portées par le gouvernement.

En terme de politique de santé, aujourd'hui, le vrai problème ce n'est pas celui du déficit mais l'insuffisance de recettes et de réponses aux besoins des populations et des territoires.

Après 6 mois d'une grève massive des urgences hospitalières dans tout le pays, les personnels réclament à juste raison toujours plus de moyens et d'embauches.

Le gouvernement propose pourtant un taux d'accroissement de l'Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM)<sup>1</sup> encore plus faible que celui de 2018 (2,1%). Cette surdité assumée est ressentie comme une véritable provocation par les personnels de santé, leurs organisations syndicales et notre Collectif.

La Cour des comptes chiffre, elle-même, à 4,4%, sur l'année, la croissance spontanée des dépenses hospitalières. Le nouveau tour de vis adopté pour 2020 entraîne, de fait, une réduction des moyens représentant un manque à gagner de 800 millions d'€ pour les hôpitaux.

Les hôpitaux font face à quatre urgences majeures :

- ouvrir des lits en nombre suffisant,
- créer des emplois,
- revaloriser la valeur du point d'indice de la fonction publique hospitalière, c'est à dire augmenter les salaires,
- décider de financements à la hauteur des besoins de la population.

Notre territoire rural connaît une situation de crise inédite notamment par manque de moyens humains et par manque de moyens financiers. Ces carences servent à justifier de nombreux reculs

---

<sup>1</sup> ONDAM: Il s'agit du montant prévisionnel annuel des dépenses de l'Assurance Maladie. Il englobe les dépenses pour les soins de ville, d'hospitalisation dans les établissements publics et privés, les centres médico-sociaux, ...

importants en termes d'accès aux soins, de restructurations et de dégradation des conditions de travail.

On pourrait ainsi citer quelques exemples très récents :

- fermeture "temporaire" des urgences de nuit à Sisteron,
- fusion des hôpitaux de Manosque, Banon et Forcalquier,
- déclassement de l'hôpital de Banon qui devient un EHPAD,
- fermeture de la cuisine et des services administratifs de l'hôpital de Forcalquier,
- projet de privatisation du ménage à l'hôpital de Riez après celui de l'hôpital de Forcalquier il y a quelques années,
- projet de fusion des SAMU 04 et 05,
- refus depuis 10 ans de la création d'un service de réanimation à l'hôpital de Manosque
- non respect de la réglementation sur le temps de travail dans de nombreuses structures,
- etc...

Or, loin de l'euphorie présidant à la présentation du PLFSS 2019 qui annonçait un retour à l'équilibre des comptes de la Sécurité Sociale ; la présentation faite aujourd'hui par les ministres Darmanin et Buzyn révèle un déficit de 5,4 milliards d'euros pour 2019 et une prévision de 5,1 milliards d'euros pour 2020. La réduction de plus de 4 milliards se faisant par de nouvelles économies au détriment de la branche assurance maladie.

Cette aggravation du déficit s'explique avant tout par le choix du gouvernement d'amplifier sa politique d'exonération des cotisations sociales patronales.

Ainsi s'ajoutent à une liste déjà longue :

- de nouvelles exonérations sur les heures supplémentaires à hauteur de 1,8 milliard d'euros,
- de nouvelles exonérations de cotisations sur la prime "exceptionnelle" jusqu'à 1.000 euros qui sera maintenue en 2020,
- la suppression du forfait social sur l'épargne salariale des PME dans le cadre de la loi Pacte, soit 600 millions d'euros,
- la création d'un taux intermédiaire de la CSG pour les retraités, mesure qui n'a pas été financée.

À ces mesures s'ajoute la remise en cause du principe de non-compensation intégrale de ces exonérations. Un choix qui avait été fait lors de la présentation du PLFSS 2019. Dans l'intérêt des assurés, c'est le principe même de ces exonérations de cotisations sociales patronales qui devrait être remis en cause.

Pour trouver des financements supplémentaires, nous proposons notamment l'abrogation de la taxe sur les salaires à laquelle sont assujettis les hôpitaux publics. Cette seule mesure permettrait de dégager un montant de 4 milliards d'euros.

Par la présente, nous vous demandons de vous mobiliser dans le cadre de votre mandat d'élu(e)s de la Nation pour faire évoluer le PLFSS 2020 proposé par le gouvernement afin qu'il intègre un minimum de 5% d'augmentation de l'ONDAM 2020.

Nous vous demandons de vous engager à VOTER CONTRE le PLFSS 2020 si cette augmentation minimum n'y était pas intégrée.

Convaincus que l'importance de nos demandes retiendra votre attention,

Nous vous prions Mesdames les Députées, Monsieur le Sénateur, d'agréer nos salutations distinguées.

Pour le collectif

Pellarrey J.François